

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 8 octobre 2014 à 8 h 30 Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Maire

Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif

M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif

M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif

M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif

M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

M. Aref Salem, Membre du comité exécutif

Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE:

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES:

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

M. Alain Marcoux, Directeur général

M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement

M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements

M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels

M. Francesco Miele, leader de la majorité

Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée

Mme Mary Deros, conseillère associée

M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé

M. Richard Guay, conseiller associé

M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 1503

Il est

RÉSOLU:

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 8 octobre 2014 en y retirant les articles 12.001, 12.002 et 12.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 1504
II est
RÉSOLU:
d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 17 septembre 2014.
Adopté à l'unanimité.
10.002
CE14 1505
II est
RÉSOLU :
d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 24 septembre 2014.
Adopté à l'unanimité.
10.003

CE14 1506
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre collective conclue avec Corporate Express Canada inc. (Staples Avantage) (CG09 0387), pour une période de 7 mois, jusqu'au 27 mai 2015, pour la fourniture et le service de distribution d'articles de bureau pour les unités d'affaires de la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 09-10986;
2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.
Adopté à l'unanimité.
20.001 1145085003

CE14 1507

II est

RÉSOLU:

1 - d'autoriser une dépense de 475 865,81 \$, taxes incluses, pour le planage de chaussée et le revêtement bitumineux, la reconstruction de trottoirs, de mails centraux, de l'éclairage et les travaux de signalisation lumineuse, sur la rue Sherbrooke, côté nord, de la rue Pierre-Tétreault à la rue Mousseau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 -	d'accorder à Groupe Hexagone s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 386 090,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 296601 ;
3 -	d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
۸۵	ontá à l'unanimitá

Adopté à l'unanimité.
20.002 1144822046

CE14 1508

II est

RÉSOLU:

- 1 de conclure une entente-cadre, d'une durée de 33 mois (octobre 2014 à juin 2017), pour la fourniture sur demande de cours de préparation à la retraite;
- 2 d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Cégep Marie-Victorin s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 249 000 \$, taxes incluses, conformément aux exigences du cahier des charges et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.
20.003 1145912001

CE14 1509

II est

RÉSOLU:

- 1 d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention par lequel le Dr. Michel Truteau s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis consistant à fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 118 072,05 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
20.004 1140889004

II est

RÉSOLU:

- 1 d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Dr. Jerzy Poray-Wybranowski s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis consistant à fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 107 724,30 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel .

Adopté à l'unanimité.

20.005 1140889003

CE14 1511

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

RÉSOLU:

- 1- d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel Rousseau Lefebvre inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la réalisation d'un concept d'aménagement préliminaire d'un parc linéaire sur les berges du Saint-Laurent entre le pont Victoria et le pont Champlain, dans le secteur du Havre de Montréal, pour une somme maximale de 63 236,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13680, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1143250001

CE14 1512

II est

RÉSOLU:

- 1- de fermer et retirer du domaine public le lot 5 283 541 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Pierre Bélanger et Mme Nicole Rousseau, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain situé en front sur la rue Paul-Pau, dans l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie de 45,7 mètres carrés, constitué du lot 5 283 541 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 18 700 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1141233001

II est

- 1- d'approuver un projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à 9141-1165 Québec inc., pour une période additionnelle de 1 an, à compter du 1^{er} novembre 2014, un espace au 1^{er} étage du Pavillon du Lac aux Castors, dont l'adresse est le 2000, chemin Remembrance, d'une superficie d'environ 4 539,67 pieds carrés, à des fins de restaurant, moyennant un loyer total de 43 500 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
20.008 1144069011

CE14 1514
II est
RÉSOLU:
de donner des instructions au greffier de la Ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, afin que la Ville soit libérée des restrictions contenues dans ses titres quant à l'usage du lot 1 173 861 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.
Adopté à l'unanimité.
20.009 1141477016

CE14 1515
II est
RÉSOLU:
de donner des instructions au greffier de la Ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, afin que la Ville soit libérée des restrictions contenues dans ses titres quant à l'usage d'une partie du lot 5 349 016 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.
Adopté à l'unanimité.
20.010 1141477015

RÉSOLU :

II est

de donner des instructions au greffier de la Ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, afin que la Ville soit libérée des restrictions contenues dans ses titres quant à l'usage des lots 4 795 550 à 4 795 558, 4 795 560 à 4 795 562 et 5 337 696 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.
Adopté à l'unanimité.
20.011 1141477017

CE14 1517
Il est
RÉSOLU:
de donner des instructions au greffier de la Ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, afin que la Ville soit libérée des restrictions contenues dans ses titres quant à l'usage du lot 5 299 982 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.
Adopté à l'unanimité.
20.012 1141477014
CE14 1518
Il est
RÉSOLU:
de donner des instructions au greffier de la Ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, afin que la Ville soit libérée des restrictions contenues dans ses titres quant à l'usage du lot 1 979 011 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.
Adopté à l'unanimité.
20.013 1141477019

II est

RÉSOLU:

de donner des instructions au greffier de la Ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, afin que la Ville soit libérée des restrictions contenues dans ses titres quant à l'usage du lot 3 385 719 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.		
20.014 1141477018		

CE14 1520

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 6 M\$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal avec le gouvernement du Québec à l'organisme Montréal en histoires pour les phases 3 et 4 du projet Cité Mémoire, soit un versement de 1,2 M\$ en 2014, un versement de 4,2 M\$ en 2015 et un versement de 0,6 M\$ en 2016;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au budget additionnel de revenus de 6 M\$;
- 4- d'imputer ces revenus et ces dépenses additionnels conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.015 1140026002		

CE14 1521

II est

RÉSOLU:

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 613 \$ aux deux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, selon le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la tenue d'activités dans le domaine des relations interculturelles :

Organisme	Projet	Montant
- Fondation Salvador Allende (Montréal)	Événements commémoratifs – Salvador Allende	3 000 \$
- Racine croisée solidarité Sawa	Leaders et personnalités sous toutes ses formes	4 613 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.016 1140340002
CE14 1522
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
 1 - d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ aux Grands Ballets Canadiens, soit 50 000 \$ en 2014 50 000 \$ en 2015 et 50 000 \$ en 2016, pour la mise en place d'un Centre national de danse - thérapie, dans le cadre d'une entente triennale de partenariat;
2 - d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en 2014 en provenance du budget des priorités de l'administration de compétence locale vers le Service de la culture;
3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la culture pour un montant non récurrent de 50 000 \$ en 2015 et de 50 000 \$ en 2016;
4 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissan les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.017 1140015004
CE14 1523
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
d'offrir aux arrondissements les services relatifs à la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, en verte de l'article 85 de la <i>Charte de la Ville de Montréal</i> , et ce conditionnellement à l'adoption du PTI 2015 2017.
Adopté à l'unanimité.
30.001 1142088004

ı	م ا	et

- 1 d'autoriser une dépense d'un montant estimé de 399,20 \$ pour le déplacement, du 7 au 15 octobre 2014, de Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée et présidente de la commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, pour prendre part au Sommet sur la biodiversité pour les gouvernements locaux qui se tiendra en République de Corée;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
30.002 1140215001
CE14 1525
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
de nommer M. Gopinath Jeyabalaratnam à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en octobre 2017 et de renouveler pour une période de 3 ans se terminant en novembre 2017, le mandat de M. François Marquette à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal.
Adopté à l'unanimité.
30.003 1145179002
·
CE14 1526
Il est
RÉSOLU:
1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2014 - 10 ^e partie;
2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
30.004 1140679017

II est

RÉSOLU:

- 1 d'accepter le versement de 6 000 \$, plus les taxes applicables, de la part de l'Association des transports du Canada, pour le travail de consultation et de coordination du Centre d'histoire de Montréal pour la préparation de l'exposition sur l'histoire des transports au Canada, dans le cadre du congrès de l'ATC 2014 à Montréal;
- 2 d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au montant versé de 6 000 \$ et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme aux dépenses occasionnées par ce projet;
- 3 d'entériner l'entente signée par le Directeur général de l'ATC et le chef de section, Centre d'histoire de Montréal, établissant les modalités de la collaboration entre la Ville de Montréal (Centre d'histoire de Montréal) et l'Association des transports du Canada;
- 4 d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
30.005 1143617001	

CE14 1528

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

- 1 d'approuver l'accord de conciliation intervenu entre la Ville de Montréal et ARTE pour une somme de 185 000 \$ dont 12 000 \$ reste à payer, représentant l'indemnité finale payable à titre de locataire à la suite de l'expropriation à des fins de cour de services municipaux d'une partie des lots 4 177 733 et 1 573 139 ainsi que du lot 1 573 765 du cadastre du Québec, identifiés par les articles 1 à 3 au plan A-47 Saint-Paul, dans la mise en œuvre du projet de l'échangeur Turcot;
- 2 d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M^e Cassandre Louis, du Service des affaires juridiques, un chèque au montant de 12 000 \$ en capital, intérêts et frais au nom de Godard, Bélisle, St-Jean & associés en fidéicommis;
- 3 d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
30.006 1142463003		

Considérant que le 29 septembre 2014, le directeur et trésorier adjoint - Financement, trésorerie et caisses de retraite a accepté, par sa décision déléguée no DA140329001, un financement pour un emprunt sérié d'un montant de 70 000 000 \$ CA.

II est

- 1 de créer, d'émettre et de vendre les obligations ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce « A », jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
- 2 d'approuver la forme et le libellé des certificats globaux représentant les obligations, dont le texte est substantiellement conforme aux projets annexés à la présente résolution comme pièce « B »;
- 3 d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer les certificats globaux, joints à la présente résolution comme pièce « B »;
- 4 de décréter que ces obligations globales soient revêtues d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou facsimilé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
- 5 d'autoriser Marchés Mondiaux CIBC Inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (« CDS ») pour l'inscription en compte de cette émission;
- 6 d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature du certificat d'authentification apparaissant sur les obligations globales, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
- 7 d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville ces obligations globales qui lui seront remises par la Ville, dûment signées par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celles-ci au compte de valeurs de Marchés Mondiaux CIBC Inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;
- 8 d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément aux obligations globales;
- 9 de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
- 10 -d'autoriser Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le directeur et trésorier adjoint - Financement, trésorerie et caisses de retraite pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être posés par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
- 11 -d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffière adjointe de la Ville, le directeur principal et trésorier adjoint du Financement, trésorerie et caisses de retraite et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur et trésorier adjoint du Financement, de la trésorerie et des caisses de retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;

Adopté à l'unanimité.
30.007 1140329001
CE14 1530
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
II est
RÉSOLU:
d'approuver le projet d'entente de prêt de services de monsieur Jacques Lachapelle par l'Université de Montréal à la Ville de Montréal pour agir à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal du 1 ^{er} mai 2014 au 30 avril 2015.
Adopté à l'unanimité.
50.001 1145213002

Levée de la séance à 10 h 48
70.001
Les résolutions CE14 1503 à CE14 1530 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.
Anie Samson Vice-présidente du comité exécutif Yves Saindon Greffier de la Ville

12 -d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter au document dont le projet apparaît à la pièce « B » précitée, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.